



Conseil économique et social

Distr. générale
5 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de la classification des ressources

Deuxième session

Genève, 6-8 avril 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 6 avril 2011 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires du Président.
4. Présentation des participants.
5. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
6. Examen du Programme de travail pour 2010-2011.
7. Spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
8. Groupe consultatif technique.
9. Études de cas.
10. Sous-Comité chargé des communications.
11. Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection.
12. Informations à jour concernant le projet de recherche du Conseil international des normes comptables (IASB) sur les activités extractives et communication d'informations financières.
13. Programme de travail pour 2011-2012.

14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport sur les travaux de la réunion.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
2. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, français et russe dès qu'ils seront enregistrés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU¹ et sur le site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE². Un calendrier détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Division de l'énergie durable.

Point 2

Élection du Bureau

3. Un Bureau a été élu à la première session du Groupe d'experts de la classification des ressources. La liste de ses membres sera reconfirmée ou les changements qu'il pourrait être nécessaire ou souhaitable d'y apporter seront envisagés.
4. Le Bureau du Groupe d'experts se compose d'un président et d'un certain nombre de vice-présidents choisis de telle sorte que tout l'éventail des parties prenantes soit convenablement représenté, compte dûment tenu de la nécessité d'une représentation géographique équilibrée. Les parties prenantes comprennent des gouvernements (aussi bien d'États membres de la CEE que d'autres États), des organismes du milieu industriel/monde des affaires/secteur privé, des organisations qui jouent un rôle dans la communication d'informations financières, des organisations qui participent à la réalisation d'études internationales sur l'énergie et les ressources minérales, des associations professionnelles et des experts à titre individuel. Il a été préalablement convenu que le Comité des réserves de pétrole et de gaz de la Society of Petroleum Engineers (SPE OGRC) et le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO) ont chacun un siège au Bureau.

Point 3

Observations liminaires du Président

5. Les participants entendront des observations liminaires du Président.

Point 4

Présentation des participants

6. Les participants seront invités à se présenter brièvement dans le cadre d'un tour de table.

¹ <http://documents.un.org>.

² <http://www.unece.org/energy/se/docs/egrc2.html>.

Point 5

Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

7. Le secrétariat donnera un aperçu des activités réalisées récemment dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/84) à la suite de sa dix-neuvième session tenue en novembre 2010, en mettant particulièrement l'accent sur toute décision prise concernant les travaux du Groupe d'experts.

Point 6

Examen du Programme de travail pour 2010-2011

8. Les participants à la réunion feront le point de l'état d'avancement des actions prévues dans le programme de travail figurant dans le rapport sur les travaux de la première session du Groupe d'experts (ECE/ENERGY/GE.3/2010/2).

Point 7

Spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009

9. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu que le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications, créé par le Bureau à qui il fait rapport, devrait examiner toutes les questions soulevées par les parties prenantes qui ne sont pas pleinement prises en compte à l'heure actuelle dans le modèle établi par le CRIRSCO ou le système de gestion des ressources pétrolières de la SPE (SPE-PRMS), telles qu'elle figurent dans la version finale du rapport intitulé «Nécessité pour les parties prenantes d'adopter des spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009» (CCNU-2009). Une version succincte de ce rapport a été établie sous la forme d'un document officiel pour la dix-neuvième session du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/2010/8).

10. Comme le prévoit le Programme de travail pour 2010-2011, le Groupe d'experts a demandé que toutes les questions concernant les spécifications soient soigneusement examinées l'une après l'autre et a) que des spécifications génériques concernant la CCNU soient élaborées pour traiter la question afin qu'il puisse les approuver, sous réserve de prévoir un certain laps de temps pour permettre au public de faire des observations; ou b) qu'une explication lui soit donnée en vue de démontrer que la question était ou serait convenablement traitée dans le modèle établi par le CRIRSCO et dans le SPE-PRMS compte tenu des échanges de vues avec le CRIRSCO et le Comité des réserves de pétrole et de gaz de la SPE; ou encore c) qu'une explication lui soit donnée en vue de justifier la raison pour laquelle une spécification n'était pas jugée nécessaire ni appropriée en la matière.

11. Les résultats des travaux du nouveau Groupe de travail chargé des spécifications seront présentés au Groupe d'experts pour examen (ECE/ENERGY/GE.3/2011/3 et ECE/ENERGY/GE.3/2011/4).

12. Le Groupe d'experts examinera les documents et décidera d'un commun accord des activités futures.

Point 8

Groupe consultatif technique

13. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu que le Bureau devait progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique, en ce qui concernait notamment l'élaboration d'un mandat, la méthode de travail et le règlement intérieur, une liste des résultats escomptés, une liste des membres et les sources potentielles de financement extrabudgétaire.

14. Le Groupe d'experts débattre de la marche à suivre pour mettre en place un groupe consultatif technique en se fondant sur les conclusions et propositions du Bureau (ECE/ENERGY/GE.3/2011/5).

Point 9

Études de cas

15. Des études de cas relatives à la CCNU-2009 seront examinées.

Point 10

Sous-Comité chargé des communications

16. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu de constituer un sous-comité chargé des communications. Celui-ci serait créé par le Bureau à qui il ferait rapport. Il aurait pour tâche d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation pour optimiser les possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale et de diffuser systématiquement un message pour la faire connaître et en encourager l'application, notamment au moyen de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques.

17. Le Sous-Comité chargé des communications a été créé par le Bureau en juin 2010. Sa composition, ses activités actuelles et ses plans de travail pour l'avenir seront présentés au Groupe d'experts (ECE/ENERGY/GE.3/2011/6).

18. Tous les projets établis et manifestations projetées en 2010 et 2011 en vue de promouvoir la CCNU-2009 ou de la mettre à l'essai seront passés en revue, notamment:

a) Un atelier international sur le thème «La CCNU: théorie et pratique», tenu à Varsovie (Pologne) les 21 et 22 juin 2010;

b) Le projet EuroGeoSource concernant un mécanisme d'information et de soutien aux politiques de l'Union européenne en vue d'un approvisionnement durable en énergie et en ressources minérales en Europe, financé par la Commission européenne. Le Groupe d'experts est membre du Conseil consultatif du projet;

c) Le trente-quatrième Congrès international de géologie à Brisbane (Australie), qui aura lieu du 5 au 10 août 2012;

d) Tout autre atelier, projet ou manifestation comportant une séance ou un exposé consacré à la CCNU-2009;

e) Les revues, publications ou documents techniques dans lesquels il serait possible de publier un article sur la CCNU-2009.

Point 11**Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection**

19. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu, sous réserve d'une hiérarchisation appropriée des priorités, que le Groupe de travail sur la CCNU et les réservoirs récepteurs, créé par le Bureau auquel il ferait rapport, devrait continuer de réfléchir à cette éventuelle utilisation de la CCNU-2009 et de recenser de nouveaux partenaires clefs qui pourraient faire une analyse critique et des observations sur le point de savoir s'il serait possible d'appliquer la classification à ce type de projets.

20. Le Groupe de travail présentera un rapport préliminaire d'activité (ECE/ENERGY/GE.3/2011/7) aux fins d'un examen et d'un débat par le Groupe d'experts.

Point 12**Informations à jour concernant le projet de recherche du Conseil international des normes comptables (IASB) sur les activités extractives et communication d'informations financières**

21. Ce projet de recherche a pour but d'analyser les questions particulières liées à la communication d'informations financières dans le cas des activités extractives et d'établir une base à partir de laquelle il serait possible d'élaborer un modèle de communication des informations financières pour traiter ces questions. En 2011, l'IASB prévoit de se prononcer sur l'inscription ou non du projet relatif aux activités extractives dans son programme de travail. S'il décide d'inscrire ce projet, celui-ci aurait pour but de mettre au point une norme internationale d'information financière sur la comptabilité des activités extractives qui remplacerait l'IFRS 6: Prospection et évaluation de ressources minérales.

22. En avril 2010, l'IASB a publié un document de travail sur cette question en fixant à juillet 2010 la date limite pour l'envoi des observations. Celles qui se rapportent au document de travail de l'IASB ainsi qu'à tout autre fait récent seront analysées (ECE/ENERGY/GE.3/2011/8).

23. D'autres questions en rapport avec la communication d'informations financières seront également analysées de même que l'incidence qu'elles pourraient avoir pour le Groupe d'experts et ses parties prenantes.

Point 13**Programme de travail pour 2011-2012**

24. Le programme de travail projeté pour 2011-2012 sera examiné et arrêté (ECE/ENERGY/GE.3/2011/9).

Point 14**Questions diverses**

25. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et qui entre dans le cadre du mandat du Groupe d'experts. Les délégations sont invitées à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

26. La troisième session du Groupe d'experts est provisoirement fixée du 25 au 27 avril 2012, à Genève.

Point 15

Adoption du rapport sur les travaux de la réunion
